

LA RECOMMANDATION RELATIVE À LA MODIFICATION DE LA  
LOI CONCERNANT LE VIOL

**M. Stuart Leggatt (New Westminster):** Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de la Justice. Elle porte sur le rapport du Conseil consultatif fédéral de la situation de la femme, qui a recommandé que le viol ne figure plus comme tel au Code criminel et qu'il soit remplacé par une disposition différente, sous la rubrique des délits sexuels, qui soulignerait le caractère violent plutôt que sexuel de ce délit.

Le ministre peut-il dire à la Chambre quelle mesure il entend donner suite à cette recommandation? Pourrait-il aussi nous dire si la Commission de réforme du droit lui a fait la même recommandation?

**L'hon. Ron Basford (ministre de la Justice):** Le dernier amendement apporté au Code criminel sur la question du viol remonte à plus de deux ans et représente une évolution considérable de la loi; nous avons depuis lors reçu diverses instances et mené des études en vue d'autres modifications. Dès que ces dernières auront été proposées, nous les rendrons publiques.

**M. Leggatt:** Monsieur l'Orateur, le nombre de viols signalés a augmenté considérablement, mais le nombre de condamnations sous ce chef d'accusation demeure quand même faible. La Commission de réforme du droit a déjà recommandé certaines modifications relatives aux techniques de contre-interrogatoire de la victime. Comme ces contre-interrogatoires visent surtout à obtenir des éclaircissements, ils font du plaignant la victime plutôt que l'auteur du crime.

Étant donné que le Conseil consultatif de la situation de la femme et la Commission de réforme du droit ont recommandé d'atténuer le caractère sexuel du viol, et que, d'autre part, les centres d'aide aux victimes de viol continuent de manquer de fonds, le ministre peut-il nous dire si ces centres obtiendront des fonds supplémentaires pour résoudre ce problème? Peut-il nous dire quand nous pouvons compter sur une mesure législative qui donne suite aux recommandations très valables qui lui ont été soumises?

● (1442)

**M. Basford:** Monsieur l'Orateur, le fait que, comme l'a signalé le député, il y a davantage de plaintes, est, je crois, partiellement attribuable aux modifications que nous avons apportées au cours de la session précédente qui permettent à la plaignante de ne plus avoir à subir le fardeau du contre-interrogatoire et qui l'encouragent à loger une plainte et à faire poursuivre les coupables.

Au sujet des centres d'aide aux victimes de viol, j'apprécie le travail très louable qu'ils font. Toutefois, au sujet de leur financement, je ne puis rien promettre parce que cette question relève des procureurs généraux provinciaux. Quant à savoir quand nous pourrions apporter des changements, je ne suis pas en mesure de le dire à ce moment-ci. Nous avons minutieusement analysé les propositions que nous avons reçues du comité de la condition de la femme, des centres d'aide aux victimes de viol et de la Commission de réforme du droit. Quand nous serons prêts à proposer des modifications à la loi, je le répète, nous les annoncerons.

Questions orales

LE TOURISME

LA PUBLICITÉ VISANT À PROMOUVOIR LE TOURISME AU  
CANADA

**L'hon. W. G. Dinsdale (Brandon-Souris):** Monsieur l'Orateur, la question s'adresse au ministre de l'Industrie et du Commerce. Elle a trait à l'annonce touristique publiée dans le *Reader's Digest* portant comme en-tête «Le Canada... il ne cessera jamais de vous étonner» visant à promouvoir le tourisme au Canada, à garder les dollars canadiens au pays et à défendre la cause de l'unité nationale. Étant donné que l'édition de l'est néglige l'ouest et l'édition de l'ouest néglige l'est, le ministre peut-il nous dire pourquoi la direction du tourisme et de la publicité de son ministère renforce ainsi la balkanisation de l'Est et de l'Ouest?

**L'hon. Jack H. Horner (ministre de l'Industrie et du Commerce):** Monsieur l'Orateur, un certain nombre d'éditions de diverses revues sont publiées partout au Canada. Leur but est de rendre les Canadiens plus conscients de l'immensité de leur pays. Il a pu y avoir des cas comme celui dont le député a parlé, mais dans d'autres journaux on parlait à la fois des deux parties du Canada.

**Des voix:** Bravo!

**M. Dinsdale:** Est-ce que les réductions budgétaires annoncées après la mise en train du projet, ont imposé des modifications importantes au texte de la brochure, qui renferme des erreurs et des oublis que le député de Carleton-Charlotte a signalés dernièrement? Par exemple, on situe le parc national de Fundy en Nouvelle-Écosse plutôt qu'au Nouveau-Brunswick; ces erreurs et oublis nuisent plus au tourisme qu'elles ne l'aident. Qu'entend faire le ministre pour corriger cette situation?

**M. Horner:** Nous déplorons que la brochure en question renferme un grand nombre d'erreurs typographiques comme celle qu'a signalée le député de Moncton. Il y en a une qu'aucun député de l'opposition n'a encore signalée mais que j'ai notée. Nous essayons de corriger ces erreurs.

\* \* \*

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LES NÉGOCIATIONS RELATIVES AU PROJET D'INONDATION DE  
LA VALLÉE DE LA SKAGIT EN C.-B.

**M. John A. Fraser (Vancouver-Sud):** Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Comme le ministre le sait, il y a quelques années le projet de la Seattle City Light d'inonder la vallée de la Skagit en Colombie-Britannique a soulevé un débat public. Je crois que l'association qui s'oppose à ce projet est intervenue auprès du ministre. Elle est d'avis que, puisque les États américains du nord-ouest ont besoin de nos excédents d'électricité, nous pourrions profiter de cette situation pour inciter la Seattle City Light à s'entendre avec la Colombie-Britannique et abandonner ainsi son projet d'inonder cette vallée. Le ministre peut-il faire part à la Chambre de son attitude à cet égard?